

# CALENDRIER DES DEMARCHES

## VITIPANTATION // PARCEL // VITIRESTRUCTURATION

Deux périodes d'arrachages sur **VITIRESTRUCTURATION** pour un arrachage du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024.

**NOUVEAU** Un seul dépôt par période (une parcelle culturale par cépage et densité)

### Demande préalable d'arrachage\*



Déb.  
Mars

28/04  
midi

### Demande préalable d'arrachage\*



02/10

15/12  
midi

### Demande d'autorisation

A effectuer avant la demande d'aide (DA)  
sur VITIPANTATION



DECEMBRE <sub>n-1</sub> JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE



### DAT de Plantation

A effectuer avant la demande de paiement (DP)  
sur PARCEL - Avant le 31/07/2023

31/07



### Demande d'aide Plantations/Palissage/Irrigation

Sur VITIRESTRUCTURATION  
Modifications sous conditions

31/03

Pour les  
plantations  
PCR5

28/04  
midi

15/05

### Demande de paiement sur VITIRESTRUCTURATION

60 % de la surface à conserver  
(modifications possibles : cépages,  
appellation, suppression du complément  
palissage/irrigation)

30/07

Pour les  
plantations  
PCR5

15/09